

Web: <http://caes.inserm.fr>



Tout d'abord un grand merci à tous les membres des CLAS pour leur présence à l'InterCLAS et à l'Assemblée Générale du CAES les 1^{er} et 2 juin derniers, malgré les intempéries et les grèves dans les transports publics.

Pour l'InterCLAS et l'AG, 26 CLAS étaient représentés sur 30. La visite des passages couverts parisiens et le dîner au restaurant « L'Auberge du Père Louis » ont remporté un vif succès auprès de tous les participants.

Vous étiez 99 participants (élus inclus) à l'AG et 982 agents Inserm étaient représentés via les pouvoirs. Nous espérons être plus nombreux l'an prochain et nous vous encourageons à inciter les agents de vos CLAS à voter par pouvoirs de façon électronique préférentiellement (traitement facilité et économies de papiers !)

A vos agendas !

20 octobre 2016 : InterCLAS

14 au 17 novembre 2016 : CNAS délocalisé

16 janvier 2017 Date limite envoi demande de budget

7 au 9 février 2017 : CNAS (Vote du budget des CLAS)

juin 2017 : Assemblée Générale du CAES

Toute demande d'avance de budget, doit être envoyée à votre rapporteur, aux 2 co-responsables CLAS et à la secrétaire des CLAS, **avant le 25 Octobre** pour être voté au CNAS de Novembre.

N'oubliez pas de joindre argumentaires et devis !

SORTIES AUTOGEREES



Comme mentionné par email, courrier et lors des différentes réunions, **tous les séjours/sorties autogérés sont suspendus** jusqu'à la résolution du problème lié à l'obtention de l'agrément Atout France et des assurances correspondantes.

Nous espérons que ce problème sera résolu pour janvier 2017 afin de commencer une nouvelle année pleine de projets.

Vous pouvez bien sûr continuer à organiser vos sorties si vous passez par un prestataire unique (agence ou office du tourisme).

N'oubliez pas que tout contrat, avenant, etc. doit être signé par la Présidente du CAES. Merci de votre compréhension !

Le CAES encourage les **activités collectives** plutôt que les activités individuelles (subventions *a posteriori*). L'organisation d'une activité collective au minimum une fois par an est fortement recommandée à tous les CLAS.

- Nouveaux formulaires disponibles sur le site web, Rubrique comités locaux- fonctionnement
- Rattachement à un CLAS de tous les agents Inserm : nous espérons que vous avez pu avoir les contacts nécessaires pour identifier des correspondants dans toutes les unités recensées !

CNAS délocalisés : à quoi ça sert ?

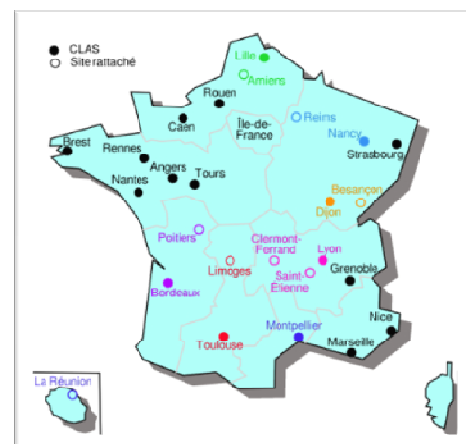
Le CNAS se délocalise tous les 2 ans. Cela permet aux membres des bureaux des CLAS et aux suppléants du CNAS invités de participer aux discussions du Conseil d'Administration du CAES, d'échanger avec les élus et d'être des actifs au sein du CAES.

2012 : Erdeven (CLAS Rennes, Angers, Tours, Nantes, Bordeaux)

2014 : Fréjus (CLAS Lyon, Nice, Grenoble, Marseille, Montpellier, Toulouse)


2016 : Strasbourg (CLAS Strasbourg, Nancy, Dijon, Lille, Rouen, Caen)

2018 : Lieu à déterminer (Tous les CLAS IDF)



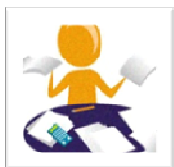
Règles de fonctionnement

Rappel : « Coup de cœur » : max 2 fois par an, Subvention: 50% maxi en dessous de 120 €

Coût de l'activité	Moins de 120€	Plus de 120€	Séjour >270 €
Subventionnement	<ul style="list-style-type: none"> Forfait Max 35 % du coût total 	<ul style="list-style-type: none"> Selon grille 10-60 % 	<ul style="list-style-type: none"> Max 4 jours / 3 nuits Signaler au CAES
Type d'activité	A posteriori	Week-end	Coup de 
Subventionnement	<ul style="list-style-type: none"> Max 25 % du budget global du CLAS Taux [10-60 %] 	<ul style="list-style-type: none"> Selon grille 10-60 % 	<ul style="list-style-type: none"> Maximum 2 par an Possibilité de taux plus élevé (forfait 50% ou subvention 35-85%)

Quelques rappels administratifs

- Les subventions *a posteriori* Sport-Loisir-Culture concernent **uniquement** l'agent Inserm (Ouvrant-Droit) pour toutes ses activités individuelles à l'année.
- Pas de prise en charge pour les ayants-droits pour ce type d'activité.
- Pour les enfants jusqu'à 20 ans révolus : s'adresser au secteur Jeunesse.
- Pour les enfants de 21-25 ans : coupons Sport ANCV ; voir avec le secteur Sport.



Différence entre Participant et Participation ?

- Participant : Toute personne participant à une activité, agent Inserm (Ouvrant-Droit) et ses accompagnants (Ayant Droit ou extérieur).
- Participation : Nombre de fois où l'Agent (OD) a participé aux activités du CLAS.
- Merci de renseigner ces rubriques dans votre rapport d'activité !